



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes
BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - CHEVIGNY -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme
DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAI - DUBOIS -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT -
GERVAIS - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY -
JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY - MANSAT -
MM. MARTIN - MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON -
Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE -
SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -
Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL
(Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE
- ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) - M. FOUCHERES (Pouvoir à M.
CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - G. GILLOT - M.
J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) - M. MARCHAND - Melle MASLOUHI -
Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE)
- MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT (Pouvoir à M. PARIS) -
NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PILLIEN (Pouvoir à M.
OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM

OBJET : ENVIRONNEMENT - Collecte et tri des déchets - Points de regroupement et de tri au centre ville - Demande de subventions

Afin de poursuivre sa politique en faveur du développement du tri sélectif, le Grand Dijon a décidé d'aménager au centre ville de Dijon sur le domaine public un certain nombre de points de regroupement et de tri des déchets ménagers et assimilés aux déchets ménagers. Ces points peuvent être enterrés ou de surface et constitués de un ou plusieurs conteneurs en fonction des besoins et des possibilités d'intégration urbaine. Deux aménagements ont déjà été réalisés place Emile Zola et passage Dauphine.

Compte tenu des besoins identifiés et des possibilités techniques un projet d'ensemble peut être conduit à court terme.

Cette opération va donner lieu à une consultation en vue de passer un marché de travaux négocié à bons de commande d'une durée de trois ans (2006-2008), constitué de 4 lots de fournitures et d'un lot de génie civil et VRD.

Les besoins en fournitures du Grand Dijon sont évalués comme suit :

- 25 systèmes enterrés pour les OM, les déchets recyclables et le verre d'emballage
- 5 colonnes à verre de surface
- 31 dispositifs d'habillage pour colonnes à verre et bacs roulants (palissades de qualité, claustra, pergola, gloriote, abri-bac, etc.)
- 1 système enterré pour bacs roulants

Le lot Génie civil et VRD permettra de disposer des prestations pour assurer l'intégration urbaine des différents dispositifs.

En prestation optionnelle, la Communauté de l'agglomération dijonnaise envisage un dispositif permettant de connaître l'état de remplissage de certains conteneurs afin d'optimiser les opérations de vidage et d'éviter la saturation des équipements.

L'enveloppe financière est estimée à environ 350 000 € HT pour l'ensemble du programme pluriannuel.

Cette opération vise à optimiser dans un espace particulier - le centre ville historique de Dijon correspondant sensiblement au secteur sauvegardé - la démarche de tri/valorisation des emballages et journaux-magazines mise en place progressivement sur l'ensemble de l'agglomération. Les habitants du centre ville résidant dans des immeubles qui ne peuvent accueillir les bacs roulants jaunes et verts habituels pourront également participer à la politique de développement durable engagée par la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans le domaine des déchets ménagers.

Cette action d'optimisation entre dans les préoccupations de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (Ademe) et du Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du Fonds Départemental de la Maîtrise des Déchets (FDMD).

Il vous est donc proposé de solliciter auprès de l'Ademe et du Conseil Général de la Côte d'Or l'attribution des subventions auxquelles le Grand Dijon peut prétendre au taux le plus élevé.

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le programme d'optimisation du tri sélectif dans le centre ville de Dijon
- **De solliciter** auprès de l'Ademe et du Conseil Général de la Côte d'Or les subventions au taux les plus élevés

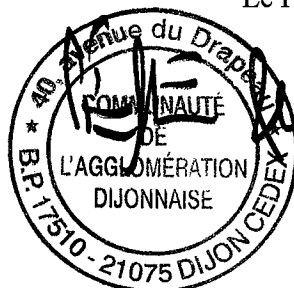
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le